

Cologne Karaté Club
Jan GROSSETETE
Tél. : +41 22 736 93 11
Natel : + 41 78 813 64 48
Email : grossetete.jan@gmail.com
Site : www.colognykc.com



NOM :

Prénom :

Section :

Responsable légal :
(Si mineur ou tutelle)

ABONNEMENT INDIVIDUEL à dater et signer par le responsable pour son acceptation, selon le

REGLEMENT INTERNE du COLOGNY KARATE CLUB et des INSTALLATIONS.

1. Les responsables et entraîneurs du Club sont chargés de faire appliquer le règlement.
2.
 - a) Chaque pratiquant doit commander l'équipement requis au secrétariat dès l'inscription.
 - Karaté : karategi blanc avec ceinture et protections adéquates : protège-dents, gants, pieds, coquille
 - Judo, Pré-Judo : judogi blanc avec ceinture.
 - Kick Boxing : débardeur ou T-shirt, ceinture et protections en vigueur au club : gants, protège-pieds, protège-dents, coquille.
 - Taekwondo : Dobok blanc avec ceinture, et protections (coquille, protège-dents, etc.)
 - Gym Activ et Yoga : training ou tenue de gym.
 - Parkour : T-shirt et pantalon ou short avec bracelet - baskets semelles Indoor (qui ne marquent pas).
 - b) L'hygiène corporelle et de l'équipement, sont de rigueur.
3.
 - a) Chaque élève se présente en tenue avec ses équipements, à l'heure, et suit le cours.
 - b) Dès l'inscription définitive, (au 2^{ème} cours), se munir de la tenue et des équipements établis par le secrétariat.
 - c) Tout bijou doit être retiré pour éviter tout risque d'accident. Ne pas laisser de valeurs (bijoux...) au vestiaire. Le club décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, ou détériorations de tout objet.
4.
 - a) Les cotisations doivent être payées **après le premier essai gratuit** pour la durée de l'année scolaire en cours et **ne sont pas remboursées**. Le renouvellement s'effectue d'office dès le début de l'année en cours (septembre) et doit être payé dès le premier cours effectué.
 - b) Chaque désistement doit être annoncé au secrétariat dans les meilleurs délais.
 - c) Les professeurs se réservent le droit d'exclure l'élève ne convenant pas aux cours. Après trois renvois dans l'année, l'élève est exclu du club. Sa cotisation de l'année reste due jusqu'à la fin de l'exercice comptable (septembre à juin). La direction se réserve le droit d'exclure tout élément ayant ou ayant eu des sanctions judiciaires ou démêlés avec la justice. La cotisation reste due et non remboursée. La direction se réserve le droit d'annuler la section en cas de changement de professeur, ou d'un nombre insuffisant d'élèves pour les cours (10 minimum). Les élèves seront remboursés en fonction des cours restants déjà payés.
5. **Chaque élève doit avoir une assurance individuelle responsabilité civile et accident/maladie individuelle. Le club ne prend aucune responsabilité en cas d'accident, maladie, ou responsabilité des enfants, pendant les entraînements, hors des entraînements, dans les locaux ou hors de ceux-ci (inclus championnats et déplacements divers).**
6. Annoncer les absences pour accident, maladie, ou désistement le plus tôt possible.
7. La politesse et le savoir-vivre étant de rigueur dans le club depuis de nombreuses années, chacun est tenu de s'y conformer par obligation, si ce n'est par nature.
8. Droit à l'image : Chaque élève, en s'engageant à suivre des cours dans notre club, accepte d'être photographié ou filmé lors des cours ou manifestations à des fins promotionnelles sur le site internet du club, sur nos flyers et/ou sur nos supports.

Lu et approuvé, COLOGNY, le :
Valable dès le 1^{er} septembre 2017

Signature :
(Resp. Légal)